

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 11 MARS 2024
PROCÈS-VERBAL N° 21

Page 228

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Stéphane Gurtner, Président, ouvre la séance à 20 h 00, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux ainsi que le syndic. Il salue le nombreux public qu'il remercie pour son intérêt à suivre les débats. Il remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 40

Nombre de votants : 39

Excusés : Mmes Gander Zoé, Millet Erika, Sulzmann Hanna ; MM. Abrezol Mikael, Hochstrasser Sylvain, Mollica Marcello, Rebeaud Pascal, Sauser Philippe.

Absent : -

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le parti socialiste nous a informés la semaine dernière de la démission de deux de ses membres à la commission de gestion. Les remplaçants proposés doivent être élus et des points supplémentaires doivent être ajoutés à l'ordre du jour. En raison de ces points supplémentaires, il a été décidé de déplacer la présentation de Pro Senectute juste après l'approbation de l'ordre du jour, afin de libérer Monsieur Helle plus rapidement. En conséquence, le Président propose de modifier l'ordre du jour et soumet les modifications suivantes :

- Le point 9, Présentation de l'association Village Solidaire par Pro Senectute Vaud, devient le point n° 3,
- En conséquence, les anciens points 3 à 8 sont décalés d'un numéro et deviennent les points 4 à 9,
- Les points 10 à 13 sont renumérotés et deviennent les points 12 à 15,
- Un nouveau point 10, Élection d'un membre PS à la commission de gestion, est ajouté,
- Un nouveau point 11, Élection d'un membre suppléant PS à la commission de gestion, est ajouté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 39 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Présentation de l'association Village Solidaire par Pro Senectute Vaud

M. Martin Schnorf

Comme vous le savez, ce projet a été initié il y a fort longtemps par M. Alexandre Lecourtier qui a suivi son mouvement jusqu'à maintenant. On vous présente la finalité de ce projet. Je remercie par avance tout le comité d'avoir participé aux nombreuses séances pour la préparation de ce projet qui est conséquent, avec le seul regret malheureux que les jeunes du village n'ont pas été impliqués car ils n'ont pas voulu participer au projet, tandis que nos aînés ont mis

beaucoup de forces et de volonté pour faire quelque chose, que M. Helle va vous présenter maintenant.

Présentation de M. Benoît Helle, en annexe de ce PV.

M. Gael Hedou

Il y a eu 31% de seniors qui avaient la volonté de créer du lien, combien y avait-il de pourcentage de juniors, de jeunes ?

M. Benoît Helle

Je n'ai plus les pourcentages en tête, mais il y avait des souhaits émis par les plus jeunes avec des propositions d'activités. Quand, après, on a relancé les jeunes pour savoir ce qu'ils voulaient mettre en place, il n'y avait personne de prêt à s'engager. Par contre, comme il y avait toujours ce souhait au niveau des seniors, cela a débouché sur des rencontres à l'UAPE des Castors et avec les mamans de jour. L'idée était de trouver un autre moyen de collaborer avec les plus jeunes, c'est en lien avec des partenaires et il y a des choses qui se sont faites à ce niveau-là.

Mme Aline Wenk

Pourquoi le Tapa-Solidaire n'est-il pas intégré dans le journal Tapa-Sabllia ?

M. Benoît Helle

La question s'était posée. Eux, ils avaient envie d'avoir un peu plus de place pour pouvoir informer autour de leurs activités. La porte était toujours ouverte pour mettre des informations dans le Tapa-Sabllia et c'est ce qu'ils essayent de faire aussi, de mettre un accent sur une activité ou l'autre. Mais ils avaient envie, en plus, d'avoir un vrai petit journal à eux. Il faudra voir comment ça va perdurer à l'avenir. Pour l'instant il était distribué par eux-mêmes chez chaque personne qui s'était inscrite et là ils vont changer un peu la formule. Ils vont l'envoyer de manière numérique et il y aura des numéros à disposition à différents endroits dans la commune, où les gens pourront aller chercher des numéros papiers.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre soutien tout au long de ce projet. C'était un plaisir pour moi de travailler avec vous.

Applaudissements.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 22 janvier 2024

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 38 NON - 0 ABST - 1

Le PV est accepté à la majorité.

Le Président prie toutefois l'assemblée de noter que certains passages du PV ont été difficiles à retranscrire dans la mesure où plusieurs conseillers ont échangé en même temps lors du dernier conseil, rendant l'enregistrement audio particulièrement difficile à comprendre. La secrétaire remercie par avance les conseillères et conseillers de prendre la parole à tour de rôle afin de faciliter son travail de rédaction.

5. Communications du Président

Élection complémentaire à la municipalité : En premier lieu, le Président remercie les scrutateurs qui ont œuvré lors du dépouillement du 4 février et transmet les informations suivantes :

- Le taux de participation à l'élection complémentaire à la municipalité a été de 38.04 % ;
- Cyril Ottonin a été élu au 1^{er} tour, à la majorité absolue, en obtenant 563 suffrages, soit 56.64 % des voix ;
- Ivar Kjelberg a obtenu 414 suffrages, soit 41.65 % des voix.

M. Cyril Ottonin sera assermenté lors du point 7 du nouvel ordre du jour.

Votations du 3 mars 2024 : Le Président remercie également les scrutateurs qui ont œuvré lors du dépouillement du 3 mars et transmet les résultats suivants :

- Objet n°1, Initiative populaire du 28 mai 2021, mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^{ème} rente AVS)
 - L'initiative a été acceptée au niveau communal avec un taux de 77.73 %, le taux a été de 74.40 % au niveau cantonal et de 58.24 % au niveau fédéral ;
 - Le taux de participation communal a été de 62.23 %, il a été de 58.07 % au niveau cantonal et de 58.34 % au niveau fédéral ;
 - 16 cantons sur 26 ont accepté l'initiative.
- Objet n°2, Initiative populaire du 16 juillet 2021, pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)
 - L'initiative a été refusée au niveau communal avec un taux de 90.06 %, le taux a été de 85.09 % au niveau cantonal et de 74.75 % au niveau fédéral ;
 - Le taux de participation communal a été de 62.02 %, il a été de 58.02 % au niveau cantonal et de 58.10 % au niveau fédéral ;
 - Aucun canton n'a accepté l'initiative.

6. Lettres et pétitions éventuelles

Le Président n'a pas reçu de lettres ou de pétitions, toutefois, quelques informations lui ont été transmises par courriel, il s'agit :

- De la démission de Sarah Lecourtier de la commission des finances ;
- De la démission d'Aline Wenk de la commission de gestion ;
- De la démission de Yann Rod de la suppléance de la commission de gestion.

7. Assermentation d'un nouveau conseiller municipal PLR

Lors de l'élection complémentaire à la municipalité du 4 février 2024, Monsieur Cyril Ottonin a été élu en obtenant la majorité absolue des voix dès le 1^{er} tour de cette élection. Ce résultat valide l'entrée au sein de la municipalité de M. Cyril Ottonin. Afin d'entériner cette élection, le Président prie M. Cyril Ottonin de venir devant l'assemblée pour procéder à son assermentation et à l'assemblée de se lever. Assermentation. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 39

Nombre de votants : 38

Suite à l'élection de M. Cyril Ottonin à la municipalité, le greffe a remis à jour la liste des fonctions municipales. Ce document sera transmis par la secrétaire.

8. Assermentations de nouveaux conseillers communaux

Pour le PS, M. Florian Breguet présente Mme Corinne Ravessoud.

Pour le PLR, M. Anthony Marzolini présente M. David Jenni.

Le Président prie Mme Corinne Ravessoud et M. David Jenni de venir devant l'assemblée pour procéder à leurs assermentations et à celle-ci de se lever. Assermentations. Applaudissements.

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de votants : 40

9. Élection d'un membre PS à la commission des finances

Suite à la démission de Mme Sarah Lecourtier, pour le PS, M. Florian Breguet présente M. Yann Rod.

La discussion est ouverte sur cette candidature. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à repourvoir, M. Yann Rod est élu tacitement. Applaudissements.

10. Élection d'un membre PS à la commission de gestion

Mme Aline Wenk, élue en janvier dernier à la commission de gestion, a décidé de se retirer.

Pour le PS, M. Florian Breguet présente M. Ivar Kjelberg.

La discussion est ouverte sur cette candidature. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidat étant égal au nombre de poste à repourvoir, M. Ivar Kjelberg est élu tacitement. Applaudissements.

11. Élection d'un membre suppléant PS à la commission de gestion

M. Yann Rod, élu en tant que suppléant à la commission de gestion en juin dernier, a décidé de se retirer.

Pour le PS, M. Florian Breguet présente Mme Erika Millet.

La discussion est ouverte sur cette candidature. La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à repourvoir, Mme Erika Millet est élue tacitement. Applaudissements.

12. Communications de la Municipalité

Mme Lucy Delarze

Route de Rovray : Nous avons rencontré le bureau en charge de l'étude sur le ruissellement qui a confirmé qu'aucune modification du projet n'est nécessaire. Nous allons transmettre le projet à la DGMR pour préavis, puis s'ensuivra la procédure d'examen préalable, la mise à l'enquête et un appel d'offres. Le planning est toujours d'actualité avec un dépôt de préavis prévu cet hiver et les travaux au printemps 2025 si le préavis est accepté.

Mme Laura Marques

Rue de la Mauguettaz : La pose du tapis sera effectuée durant les vacances d'avril. La première semaine, du 2 au 5 avril, il y aura les travaux de préparation pour la pose du tapis. Il n'y aura pas de changements de circulation ou d'accès qui seront fermés. Par contre, la semaine suivante, la pose du tapis aura lieu, il n'y aura pas d'accès du tout sur la route, si ce n'est pour marquer vos empreintes comme à Hollywood. Il y a également un suivi financier dont je voulais vous faire part. J'avais évoqué des travaux complémentaires sur la route qui avaient été adjugés, dans lesquels il y avait un dépassement prévu par rapport au préavis. Il y a effectivement un dépassement de CHF 29'573.- TTC sur l'ensemble du préavis, mais c'est hors subventions donc on restera, avec les subventions, avec un coût total qui sera plus bas que celui du préavis.

Éclairage public : Tous les changements de luminaires ont été faits à ce jour. Il reste une ou deux petites bricoles à terminer mais sinon tout est fait. Il se peut qu'il y ait des petites modifications de réglages pendant la nuit ou en soirée, c'est normal, cela va se stabiliser ces prochaines semaines.

Eau : L'eau c'est la vie. L'eau est importante et on a la chance à Yvonand d'avoir beaucoup de sources qui nous sont propres et qui donnent énormément d'eau. On a un souci qui n'est pas qu'à Yvonand mais qui touche l'ensemble de la Romandie et même certaines zones en Europe, c'est le chlorothalonil. Ce fléau s'abat vraiment dans les régions de plaine. On a peut-être trouvé un système modulaire assez récent et novateur qu'on pourrait installer chez nous à Yvonand. On a de la chance car, au réservoir de l'Orjalet, on a une structure existante qui est un deuxième

réservoir qui n'est pas dédié à l'eau, qui nous permettrait potentiellement d'accueillir ce système de traitement, qui est modulaire donc on peut l'adapter selon les quantités et selon les débits et qui utiliserait très peu de charbon actif car il fonctionnerait avec des plaques en céramique pour traiter le chlorothalonil. On va faire un test pendant un mois qui nous permettra ensuite de définir si c'est adapté, à quelle taille il faudrait dimensionner le traitement.

Projet jet d'eau à Yvonand : Vous avez peut-être vu mercredi soir dernier toute l'équipe de la voirie s'affairer à 18h autour du rond-point. Ce n'était pas prévu, c'est une fuite, une petite canalisation qui a sauté, qui datait et avait un petit peu vieilli. En quelques heures, on a réussi à trouver une solution, malgré un peu de stress et quelques coupures d'eau par-ci, par-là. Finalement tout est rentré dans l'ordre, le trou est rebouché et on a abandonné l'idée de garder un jet d'eau.

CCTE : La commission consultative de transition énergétique continue ses séances et ses réflexions. Juste une information de changement : je ne serai plus en charge de cette commission, c'est Mme Delarze qui reprend la suite, suite aux changements des dicastères.

M. Gael Hedou

J'ai une question concernant le chlorothalonil. On avait des rapports sur les analyses régulières précédemment, est-ce que ces analyses sont toujours menées ? Et je voulais aussi savoir quel était l'objectif de ce nouveau traitement, est-ce que c'est pour l'éliminer complètement ou pour le réduire en-dessous des seuils ?

Mme Laura Marques

Il y a des analyses qu'on ne fait pas à intervalles réguliers car cela a un certain coût car il faut le faire sur tous nos captages. Mais elles sont faites, les dernières datent de 2022, elles sont d'ailleurs dans le rapport de gestion. Des prochaines vont être faites dans le cadre de ce projet de test, avant le test et après le test. Le but de ce projet est évidemment de réduire à zéro le taux de chlorothalonil. Ce sera très intéressant car on a pas mal de sources qui sont mises en décharge, donc pas utilisées, car il y a trop de chlorothalonil et, grâce à ce système, on pourrait reprendre toute l'eau de toutes nos sources.

M. Philippe Moser

Règlement sur la comptabilité des communes : Le canton a révisé ce règlement et a spécifié de nouvelles contraintes concernant l'amortissement ordinaire des investissements portés à l'actif du bilan. Cela a été fait à la fin de l'année passée. Dès le 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités devront appliquer les nouvelles durées d'amortissement fixes spécifiques à chaque catégorie d'immobilisations. Ces changements de durées d'amortissement sont liés à l'entrée en force de MCH2, le nouveau plan comptable que toute la Suisse utilise, sauf certaines communes rebelles et cantons qui ont un peu traîné. Au niveau d'Yvonand, on est évidemment en phase de transition. Il est prévu qu'on présente le prochain budget sous la forme de MCH2, si on y arrive. C'est beaucoup de travail. On a des personnes qui pourront nous aider, par exemple des boursiers qui ont déjà travaillé là-dessus comme le boursier de Ste-Croix qui est à disposition pour venir donner des coups de main. Cela a plusieurs conséquences. Le retraitement des immobilisations en cours d'amortissement n'est pas autorisé. À la suite de ce changement, les durées d'amortissement ne doivent plus figurer dans les conclusions des préavis demandant un crédit d'investissement. Elles figureront seulement dans le corps desdits préavis. En effet, les durées sont obligatoires et ne découlent pas d'un choix politique, il n'y a donc pas à les voter. Au niveau des changements sur ces durées : Bâtiments / terrains bâtis, 30 ans ; Travaux de génie civil (routes / canaux / ponts), 40 ans ; Travaux de menuiserie, 10 ans ; Biens, meubles, machines, véhicules, 4 à 10 ans en fonction du matériel ; Informatique, 5 ans ; Installations et gestion des déchets, 30 ans. Il y a des durées très modulées au niveau des CAD, des centrales de chauffage à distance, ce qui est assez logique. Cela peut aller de 15 à 50 ans. Un bâtiment

de production cela sera 50 ans, des chaufferies c'est 40 ans, des calculateurs et sondes c'est 15 ans, c'est du matériel électronique donc cela vieillit plus vite. Pour les STEP également les durées ont été modulées. Le bâtiment administratif doit être amorti en 30 ans. Étonnamment, les ouvrages d'exploitation, les gros œuvres, ce sera 40 ans. On n'a pas très bien compris pourquoi un bâtiment administratif doit être amorti plus vite que l'ouvrage où cela bosse réellement. Les organes de mesures, commandes et de régulation c'est 15 ans. Les conduites d'eau potable ou d'évacuation, les hydrantes, c'est 60 ans. Cela change un peu la donne au niveau des plans d'amortissement sur ces immobilisations.

Plan d'affectation Mortaigue : Vous vous rappelez de ce vaste sujet concernant le terrain de foot. On est descendu le 29 février à Lausanne, avec une grosse délégation de la municipalité, pour aller discuter avec la DGTL. C'était une séance de coordination concernant notre projet du plan d'affectation, à savoir que les services concernés étaient présents et devaient nous valider le fait qu'on avait tout bien fait et qu'il ne manquait rien dans le projet qui allait être présenté à l'examen préalable, au canton. On n'a évidemment pas réussi à avoir un oui ou un non, à savoir si oui ou non on allait pouvoir utiliser la surface agricole. Ce qu'on a obtenu c'est qu'il semble que les feux sont au vert. C'est quand même rassurant concernant cette utilisation de la surface agricole. Ce qu'on avait oublié, c'est la partie mobilité. On nous a dit que dans notre dossier on ne traitait pas vraiment de la mobilité, donc qu'on doit faire une étude de mobilité pour consolider le dossier. On va le plus rapidement possible mener à bien cette étude. On a de la chance, on avait déjà fait une étude pour le site quand on a fait le projet de la Sablliane, donc on a déjà quelques données à disposition. On espère qu'on pourra aller plus vite comme cela.

Le plus important : nous avons l'oreille attentive, et même plus que ça, de notre conseillère d'État Christelle Luisier. On a eu l'occasion de discuter avec elle, Laura Marques et Martin Schnorf ont eu l'occasion d'en parler à fond avec elle, elle a pris du temps pour écouter, analyser et dire que cela suffisait, que ce projet durait depuis trop longtemps, qu'il fallait avancer et elle a tenu à être informée en temps réel sur ce qu'il se passe. Elle comprend bien notre problématique. Ce n'est pas étonnant, c'est une ancienne syndique et à Payerne ils ont aussi dû beaucoup lutter contre la direction générale de l'aménagement du territoire. Elle est consciente qu'il faut qu'on aille de l'avant et qu'il faut qu'on trouve une solution qui nous permette de faire de l'urbanisme cohérent et non de l'urbanisme théorique vu de Lausanne. On espère que le projet pourra continuer et qu'on pourra avancer et tenir les délais qui sont prévus. Mais il y a encore du travail, il y a encore l'examen préalable à Lausanne, la mise à l'enquête, les oppositions qu'il y aura certainement et qui seront à traiter. Mais ça avance.

M. Mathieu Aberle

J'ai une question pour M. le syndic concernant le préavis 2024/02, je fais une petite digression par rapport au premier sujet que vous avez abordé par rapport aux durées d'amortissement.

M. Philippe Moser

Je n'en ai pas tenu compte parce que l'effet est pour le moment quasi nul.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

13. Préavis 2024/01 Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Sablliane.

Dépôt de préavis.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

14. Préavis 2024/02 Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026

Dépôt de préavis

M. Philippe Moser

Ce préavis concerne la législature 2021-2026, législature bien entamée, je vous l'accorde. Je vous rappelle qu'il y a effectivement des bases légales, dans la loi sur les communes, en particulier un article 143 qui dit que « au début de chaque législature, les communes déterminent dans le cadre de la politique des emprunts un plafond d'endettement. Elles en informent le département en charge des relations avec les communes qui en prend acte. » Dans le même article, « les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts. » Les deux plafonds doivent normalement être votés dans les six premiers mois de chaque législature par le conseil communal. Votre municipalité a omis de le faire. La préfecture nous a gentiment rappelés à l'ordre en 2023. J'assume entièrement la responsabilité de ces retards. Pourquoi ce retard ? Parce que, en 2021 notre marge de manœuvre était à notre avis encore largement suffisante, il y avait un plafond de 40 millions avec des emprunts pour 25,7 millions. Le plan des investissements état 2021 laissait supposer qu'on pouvait aller de l'avant sans beaucoup de risques. Et la planification des investissements prioritaires était à l'époque extrêmement compliquée. Elle l'est toujours aujourd'hui, mais l'était encore plus à l'époque et, comme je l'ai dit, on n'a pas eu de rappel ni du canton ni de la préfecture pour cet oubli. On s'est quand même lancé et il a d'abord fallu faire un plan des investissements révisé, puis choisir une méthode de calcul. Pour rappel, dans la législature 2016-2021, on s'était payé une analyse et planification financières par notre fiduciaire BDO SA. Cette étude nous avait fait peur, je vous le rappelle, car elle prévoyait un endettement brut de 56 millions en 2020. Or, il s'avère qu'au 1^{er} février 2024 notre endettement réel est d'environ 24,5 millions. En 2021, lorsque j'ai participé aux séances sur ces préavis établissant les limites d'endettement et autres limites de cautionnement, il nous avait été annoncé, dans le cadre des séances de l'UCV, qu'un outil était à notre disposition appelé « Analyse financière et évaluation prospective (AFEP) ». C'est un outil que j'ai découvert avec satisfaction et plaisir, qui est d'une utilisation assez aisée et qui permet un suivi quasiment en direct de l'état de nos finances. Il nous permet aussi de faire ce qu'on envisageait de faire avec BDO et qui nous coûtait à chaque fois CHF 6'000.-, c'est-à-dire de mettre chaque année les chiffres à jour et d'avoir un suivi en temps réel de l'évolution de nos finances. Nous l'avons donc choisi pour calculer notre limite d'endettement et choisi une valeur qui était acceptable pour cette fin de législature. Il y a deux éléments qu'il faut prendre en compte. L'UCV qui fait toujours un super travail a un mode d'emploi « Plafond d'endettement : mode d'emploi ». En 2021, ils relevaient qu'une réflexion sur les enjeux financiers actuels et futurs des communes doit se faire, ça j'en ai bien conscience. Mais elle ne peut se faire avant la mise en place du modèle comptable harmonisé MCH2, ce qu'on n'était pas en train de faire en 2021 à Yvonand. L'UCV recommandait donc de fixer le plafond d'endettement au maximum de la capacité économique d'endettement et de la réévaluer périodiquement durant la législature. Cette capacité économique d'endettement, l'outil AFEP permet de la calculer. Pour utiliser cet outil, vous devez déjà analyser les années passées, ce sont les cinq années de référence 2018 à 2022. Ensuite, on a fait un certain nombre d'hypothèses, à savoir qu'on a imaginé de manière optimiste qu'on aurait une progression des recettes fiscales de 0,5% par année, ce qui est relativement faible ; un taux d'imposition de 73 points dès 2025, c'est donc 1,5 points de plus que ce qu'on a aujourd'hui - vous me voyez déjà venir, lors d'un prochain conseil où je demanderai de bien vouloir faire cet effort d'accepter d'augmenter notre taux d'imposition - ; un amortissement des investissements sur 30 ans ; et de travailler avec des taux d'intérêts moyens de 2%, sachant qu'actuellement on a un taux moyen à 0,45% et qu'aujourd'hui on attend une inversion de la tendance sur les taux hypothécaires, qui sont en train de monter, et qu'on aimerait bien voir redescendre gentiment (on doit être encore un petit peu patient mais on est en bonne voie à mon avis). De plus, l'outil permet la prise en compte des domaines autofinancés, eau potable et eaux usées, dans la projection des investissements qu'on va faire de 2023 à 2028. J'ai donc pu intégrer les recettes

supplémentaires sur les taxes affectées. Si on construit une STEP, il va falloir recalculer le prix du m³ d'eaux usées. C'est assez logique, il y a quelques millions à investir et vous savez que ces comptes doivent être bouclés sur un an. Le plan d'investissement datant de 2021 - je vous passe les détails, vous l'avez tous reçu - a été remis à jour. On a vu que d'ici 2026 - il va falloir régater, on ne dépense pas des millions comme cela - des investissements pour un montant de près de 28 millions ont été identifiés et après 2026, ce serait un peu plus de 54 millions qui seraient à prévoir. Sur ces 54 millions, il y a 25 millions pour les bâtiments scolaires, dont le financement reste encore à discuter avec la commune et l'ASIYE et 19 millions pour des travaux d'amélioration foncière en zone agricole. On vient de boucler une étude qui nous a permis de faire le bilan de ces infrastructures et pour les remettre en état et aux normes, il faudrait 19 millions, avec des subventions possibles d'environ 60 à 65% des coûts. Si on doit être capable de rembourser notre dette en 30 ans, le seul moyen financier qu'on a à disposition, c'est notre marge d'autofinancement. Le calcul, c'est notre marge d'autofinancement (MA) fois 30 ce qui nous donne notre capacité économique d'endettement (CEE). L'AFEP qu'on a menée sur les années 2018 à 2022 nous donne une MA moyenne de CHF 2'847'800.- ce qui induit une CEE de CHF 85'434'800.-. Quand j'ai vu ce chiffre, je me suis tout de suite dit que ça n'allait pas le faire, qu'il faut être plus raisonnable que cela car 85 millions c'est tout-à-fait irréaliste. Sachant qu'un plafond d'endettement fixé par une commune, donc voté par le conseil, est une limite « politique », dans la mesure où c'est vous qui le déterminez. Nous, on vous la propose, vous, vous l'acceptez ou pas. La capacité économique d'endettement de la commune correspond à son niveau d'endettement maximum soutenable sur le long terme et pour autant que sa situation financière ne se péjore pas. Aujourd'hui, je ne suis pas devin. On a vécu cinq belles années, il n'est pas dit que les cinq prochaines soient aussi sympas. Il y a MCH2 qui va rentrer, il y a la révision et la modification de la péréquation financière état-commune, ce sont des incidences qui aujourd'hui nous sont assez difficiles à cerner. Il faut quand même qu'on fasse notre travail et qu'on fixe un plafond d'endettement jusqu'à la fin de cette législature. C'est pourquoi, sur la base des investissements et de notre endettement actuel qui est d'un peu plus de 24 millions, des investissements à prévoir d'à peu près 28 millions, on vous propose de passer notre plafond d'endettement actuel de 40 millions à un nouveau plafond de 55 millions valable jusqu'en 2026. En 2026, il y aura des élections et une nouvelle législature, ce travail devra être à ce moment-là refait et il faudra bien contrôler si les ambitions que l'on a aujourd'hui peuvent être assumées ou non. En ce qui concerne la municipalité, on a identifié des investissements à faire, cela ne veut pas dire qu'on les fera tous. Je rappelle que les anciens plans d'investissements qu'on a déposés, si vous les repreniez, n'ont pas tous été réalisés, parce qu'il faut du temps, parce que les choses prennent, comme vous le savez, beaucoup de temps, dans les négociations, dans les autorisations et il y a aussi de temps en temps des priorités qui changent parce qu'il faut répondre en urgence à une problématique qu'on avait mal anticipée qui fait que ce que l'on avait prévu de dépenser là, on le dépensera là-bas. Parallèlement à cela, on a aussi révisé le plafond de cautionnement qui - c'est une recommandation du canton - ne doit pas dépasser le 50% du montant du plafond d'endettement. On propose, sur la base de ce que l'on a aujourd'hui comme engagements (à peu près 11 millions) de passer ce nouveau plafond à 27 millions, valable jusqu'en 2026. On en discutera bien évidemment avec la commission des finances. Elle recevra deux tableaux plus complets que ceux que vous avez reçus comme annexes à ce document. À mon avis, il n'y avait pas lieu de les mettre là, sans explications ils ne sont pas très compréhensibles. Vous avez reçu, vous, les tableaux de bord qui sont un résumé des fichiers complets. J'ai demandé à Mme Sutterlet de bien vouloir envoyer les fichiers complémentaires à la commission des finances de manière à ce qu'elle puisse en prendre connaissance et qu'on puisse préparer la séance dans laquelle nous allons en parler de la meilleure des manières possibles.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

15. Divers et propositions individuelles

M. Nicolas Liechti

J'ai vu que sur l'Avenue des Pins il y avait eu une coupe rase entre le numéro 9 et le numéro 11, sur la parcelle 1783, je voulais savoir ce qui se passait sur cette parcelle qui est une zone forêt qui a été coupée sur 1600 m² environ. Je voulais savoir si cela allait être replanté ou si quelque chose se passe à cet endroit.

M. Thierry Genillod

J'ai eu vent de cette coupe qui est principalement du nettoyage. C'est le carré qui est entre la forêt et les champs. J'ai envie de dire que ce sont les garde-forestiers qui font leur entretien, il me semble qu'il n'y a pas grand-chose comme arbres là-bas.

M. Nicolas Liechti

Alors c'est un sacré nettoyage, c'est propre.

M. Thierry Genillod

À l'époque, quand j'étais enfant, il y avait des sapins qui avaient été coupés, là il y avait plus de ronces qu'autre chose. Je pense que c'est un entretien mais je n'ai pas l'information actuellement pour vous dire si quelque chose va se replanter ou non.

M. Nicolas Liechti

Mais ce ne sont pas des remorques à bateau qui vont pousser à la place des arbres ?

M. Thierry Genillod

Non.

M. Stéphane Gurtner

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absent : -

La séance du conseil est close à 21 h 12. Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance. La prochaine séance du conseil communal aura lieu le lundi 6 mai 2024, à 20 h 00, au forum du Collège en Brit.

Le Président



Stéphane Gurtner



La Secrétaire



Pauline Héritier